

COMPTE RENDU

du Conseil Municipal du 17 mai 2017

1. Subventions aux associations et aides aux activités scolaires 2017

Se reporter au tableau page 3 et 4.

2. Subventions exceptionnelles 2017

Se reporter au tableau page 4.

3. Subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a été appelé à délibérer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 35.500 € en faveur du CCAS. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la subvention au CCAS.*

4. Subvention 2017 à l'association Agora

Se reporter au tableau page 4.

5. Subvention exceptionnelle à l'association l'Agora

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroie une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'association l'Agora dans le cadre du spectacle son et lumière « Good morning Brest » qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin 2017.

6. Subvention 2017 Ecole de Musique et de Danse

Se reporter au tableau page 4.

7. Convention d'objectifs et moyens de l'ALSH Les Flamboyants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit dans les mêmes termes la convention d'objectifs avec l'ALSH Les Flamboyants pour une durée de 3 ans (2017 / 2020).

8. Subvention 2017 Centre de loisirs « les flamboyants »

Se reporter au tableau page 4.

9. Participation fin 2017 syndicat vélodrome Brest Ponant Iroise

La commune de Guilers verse annuellement une participation financière au syndicat intercommunal du Vélodrome Brest Ponant Iroise. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une participation de 1 342,00 € pour l'année 2017.*

**10. Remplacement du toit du gymnase et restructuration, rénovation de la salle de musculation du Fort de Penfeld
Demande de subvention**

Dans le cadre de la poursuite de la rénovation et de la sécurisation du site du Fort de Penfeld dans son ensemble et afin de mettre à disposition des équipements rénovés et fonctionnels, il convient de procéder au remplacement de la toiture du gymnase et de rénover et restructurer l'ancienne salle de musculation. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté, valide le plan prévisionnel de l'opération, s'engage à inscrire les crédits nécessaires à l'opération n°95256 intitulée Fort de Penfeld au budget en section investissement, autorise Monsieur Le Maire à lancer un appel d'offre en procédure adaptée pour la réalisation des travaux, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents y compris les marchés et autorise Monsieur Le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est susceptible d'être éligible, auprès de l'Etat (FSIL, DETR, TEPCV), de la Région, du Département.*

- 11. Avenant à la convention d'aide à la rénovation des Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants du 23/08/2011**
La Caisse d'Allocations Familiales demande le remboursement de la moitié de la subvention allouée en 2010 pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux Petite Enfance au sein du Centre socioculturel, soit 21 275 €. La subvention étant versée pour une même destination sociale de 10 ans soit jusqu'en 2021 et la Maison de l'enfance ayant ouvert ces portes en 2014, les locaux n'ont donc plus l'usage initialement prévu par la convention. Le remboursement nécessite de procéder à la signature d'un avenant à la convention de 2011. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention afin de procéder au remboursement des sommes dues.*
- 12. Modification de la délibération pour la mutualisation de l'acquisition d'un décompacteur pour l'entretien des terrains de football synthétiques**
Par délibération du 3 décembre 2015, l'assemblée délibérante a approuvé l'acquisition par la ville de Plouzané au profit de plusieurs communes dont Guilers d'un décompacteur et de sa remorque de transport pour l'entretien du terrain synthétique et fixé les modalités de versement de cette participation, à savoir un échelonnement des paiements sur 3 ans de 2017 à 2020. Contrairement à cette disposition il nous est demandé de régler en totalité, en 2017, la part de la commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme les termes de la convention signée le 29 mars 2016 et modifie la délibération en ce qui concerne les conditions de règlement de la participation communale.*
- 13. Approbation du programme de travaux 2017 de proximité voirie et espaces verts**
Le Conseil Municipal, après présentation du dossier, approuve le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2017, prend connaissance des statistiques « Relation aux administrés » de l'année 2016 et du rapport d'activité 2015.
- 14. Vente des lots du lotissement les Résidences de Kermengleuz**
Par délibération en date du 1^{er} décembre 2016, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots à 140 € T.T.C. le m², les frais d'actes notariés, taxes et honoraires étant à la charge des acquéreurs des lots. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la vente des lots aux acquéreurs désignés, conformément aux réservations et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés.*
- 15. Acquisition du bien 33, rue Charles de Gaulle**
Dans le cadre du renouvellement urbain et de la dynamisation du centre-ville la commune envisage d'acheter une propriété bâtie 33, rue Charles de Gaulle. Après avoir pris connaissance des modalités concernant l'acquisition, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions indiquées ; autorise l'acquisition de cette propriété située 33 rue Charles de Gaulle selon les termes précisés ; autorise le règlement à Maître Caroline PIRIOU, notaire à Gouesnou, des frais de négociation et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.*
- 16. Information concernant la passation d'avenants relatifs au lotissement « Résidences de Kermengleuz »**
Le Conseil Municipal est informé que le bailleur social n'ayant pas donné suite à la proposition de la commune concernant l'acquisition du bâtiment « ancien vestiaire du club de football de Kermengleuz », il a été décidé de subdiviser le lot A du lotissement « Résidences de Kermengleuz » en quatre lots pour des logements libres de constructeurs. C'est pourquoi, après un avis favorable de la commission d'appel d'offres, dans le cadre de sa délégation générale relative aux marchés publics, le Maire a signé les avenants qui ont été présentés au Conseil Municipal.
- 17. Information concernant la passation d'un avenant lot 10 Electricité « Bâtiment de vie Foot – Complexe sportif Louis Ballard »**
Le Conseil Municipal est informé que suite à une demande de rajout de prises de courant et d'informatique dans le bâtiment de vie du Complexe Sportif Louis Ballard et suite à la validation par la CAO, le Maire a signé un avenant avec l'entreprise CEGELEC, dans le cadre de sa délégation générale relative aux marchés publics.

SUBVENTIONS 2017 ET FORFAITS APPLICABLES AUX ACTIVITES SCOLAIRES OU PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2017-2018

Aides aux activités scolaires 2017-2018

Associations sportives et USEP des écoles primaires publiques (forfait)	286.65 €
Foyer socio-éducatif – Collège Croas ar Pennoc (forfait)	488.46 €
Collèges publics et privés (par jour et par élève)	
- séjours à l'étranger (min 5 jours)	2.12 €
- classe de nature, mer, neige (min 5 jours)	2.12 €
- Voyages avec programme pédagogique (min 3 jours)	2.12 €
Collèges « sport études » pour classes transplantées (par jour et par élève)	2.12 €
Ecoles primaires publiques (par jour et par élève)	
- classe de neige (min 5 jours)	3.37 €
- classe de mer et nature (min 2 jours)	2.28 €
- voyages avec programme pédagogique (min 2 jours)	2.99 €
- classes de découverte sans hébergement (min 2 jours)	1.95 €
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)	
Transport pour activités (piscine, cinéma...) par élève de l'enseignement public (maternelle et élémentaire)	3.37 €
Arbre de Noël (par élève)	
Ecoles maternelles et élémentaires publiques	5.00 €
Forfait pour enfant handicapé en établissement spécialisé (jusqu'à l'âge de 20 ans)	Vote en septembre 2017
Fournitures de timbres postaux	
- forfait par école publique (maternelle/primaire)	60.11 €
- forfait infirmerie (collège Croas ar Pennoc)	135.46 €
ECOLE SAINTE THERESE	
- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école	Vote en septembre 2017
- Forfait repas (enfants de Brest métropole)	1.35 €

Associations bénéficiant du forfait de base et du forfait adhérent

ACPG/TOE/CATM	211,00	Guilers Equit'animation	211,00
Amicale laïque	1161,00	Guilers VTT Nature	848,50
Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	Gym form'loisirs	461,00
Amicale laïque Tennis de table	348,50	L'Age tendre	211,00
APE Croas Ar Pennoc	211,00	Les Amis de Kerebars	211,00
A.S.G.	3 061,00	Les Amis du vélo	211,00
Archers de Kéroual	861,00	Les fous du volant	486,00
Aveldorn	211,00	Les Jamasics	211,00
Bleuets de Guilers	2323,50	Les Tchoupinous	211,00
Club Athlétisme Guilérien	1323,50	Mélodios	211,00
Club celtique - Art floral	211,00	Moto club dur dur	236,00
Club Emeraude	211,00	Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00
Compter Lire Ecrire	748,50	Questions pour un champion	236,00
Dojo guilérien	1 223,50	Racines et Patrimoine	211,00
EVEL TREID	211,00	Soir & scrap	211,00
Flèche gymnique guilérienne	4 423,50	Souvenir Français	273,50
FNACA	211,00	Sporting Guilers handball	1673,50
Foyer de l'Amitié	211,00	Sporting Guilers (école de sport)	586,00
Guil'air rando	211,00	Tennis Club	961,00
Guilers Accueil	211,00		

Participation aux frais de formation des associations sportives

La commune participe à la formation des jeunes adhérents des clubs sportifs à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

Associations bénéficiant de forfaits spécifiques

Amicale Laique (Théâtre)	2 043.69 €
Guilers entraide	454.09 €
Partage	454.09 €
Vie Libre (section guilers)	454.09 €
ADMR	1 200.00 €

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'ensemble de ces subventions et forfaits applicables aux activités scolaires et périscolaires. Trois Conseillers Municipaux membres du Bureau d'une association n'ont pas pris part au vote concernant leur association.

Associations conventionnées

Ecole de Musique et de Danse (section musique)	55 242,33 €
Ecole de Musique et de Danse (section danse)	2 248,50 €
Ecole de Musique et de Danse (activités périscolaires)	500,00 €
L'Agora (subvention annuelle de fonctionnement)	29 897,00 €
L'Agora (subvention sur projet)	30765,00 €
Accueil de Loisirs les Flamboyants	43912,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ensemble des subventions aux associations conventionnées.

Subventions exceptionnelles

Associations	Objets de la subvention	Montant
Les Amis du Vélo	Epreuves cyclistes 2017 (3 courses) :	1 600,00 €
	1 ^{er} mai 2017 : 34 ^{ème} grand prix du Muguet	
	6 mai 2017 : étape de l'essor Breton – épreuve contre la montre	
	17 septembre 2017 : journée des jeunes	
Bleuets de Guilers	Organisation des 50 ans du club le samedi 10 juin 2017	500,00 €
ADAO	Subvention de fonctionnement à l'association organisatrice des festivals Petite et Grande Marée	500,00 €
Association du vélodrome Brest Ponant Iroise	11 mars 2017 : 2 ^{ème} manche challenge départemental	100,00 €
	29 avril 2017 : 2 ^{ème} manche du challenge régional	
	03 juin 2017 : championnat de Bretagne fond juniors, seniors	
Saint Renan Guilers handball	Représenter Guilers à Bercy : déplacement à Rueil Malmaison les 15 et 16 avril 2017 afin d'essayer de se qualifier à la finale de la coupe de France Régionale à Bercy le 27 mai 2017	200,00€
Guilers VTT Nature	"Chouette guilérienne" – 24h VTT les 27 et 28 mai 2017	2 600,00 €
	Randonnée VTT Tro Bro Gwiler le 24 septembre 2017	
Ecole de Musique et de Danse	Venue de l'orchestre de Chambre de l'Université de Brest à Guilers le 12 mai 2017 (concert à l'église)	400,00 €
Festival d'armor (tournoi international de football agréé par la FIFA)	Organisation du 35 ^{ème} festival d'Armor les 3-4 et 5 juin 2017 à Plougonvelin et les communes associées du Pays d'Iroise et de Brest	500,00 €

A l'exception d'un conseiller municipal, président d'association, qui n'a pas pris part au vote concernant son association, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, l'ensemble de ces subventions.